

SCARAP2i : Coque semi pleine

Fiche Technique

Bonnet LED USB

Description :

La gamme **BONNET LED USB de sécurité Surflex®** comprend des bonnets avec ou sans coque de protection. Ces bonnets anti-heurt intègrent jusqu'à deux **LEDs rechargeables** permettant d'être mieux vu sur le lieu de travail et de travailler dans des environnements à faible luminosité ou de nuit. Les LEDs possèdent une autonomie maximale de 4 heures et sont **rechargeables par port USB.**



BONNET LED AVEC COQUE DE PROTECTION NORMÉE EN 812 : 2012

Protection de la tête contre les chocs avec coque ABS normée **EN 812 : 2012** (disponible avec ou sans coque)

2 à 4 heures d'autonomie

3 intensités de lumière
Fort / moyen/ clignotant)



Lampe frontale
amovible USB
(150 Lumens)



Lampe arrière rouge



Coque rigide et semi-pleine :
SCARAP 2i



Coque de protection en **ABS**, mousse EVA

SURFLEX®

Caractéristiques Techniques

Bonnet LED USB

RÉFÉRENCES

	LED	AVEC COQUE	SANS COQUE
Noir	1 (avant)	BONC01V00	BONC01V00-ONLY
Noir	2 (avant+ arrière)	BONC01L07	BONC01L07-ONLY
Orange	2 (avant+ arrière)	BONC06L07	BONC06L07-ONLY
Jaune	2 (avant+ arrière)	BONC05L07	BONC05L07-ONLY
Bleu marine	2 (avant+ arrière)	BONC02L07	BONC02L07-ONLY

COQUE

SCARAP 2 / Rigide et semi pleine

POIDS BRUT

1 LED avec coque : 209 Grammes / Sans coque : 95 grammes
2 LED avec coque : 232 grammes / Sans coque : 118 grammes

TAILLE

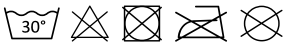
56 cm - 64 cm

MATIÈRE

Coque : ABS (Acrylonitrile butadiene styrene) (origine : Chine)
Tissu : 100% Acrylique (origine : Chine) / 255 g/m²

ENTRETIEN

Lavage à 30°C | Pas de javel | Pas de séchage au tambour | Ne pas repasser | Ne pas nettoyer à sec | Lavage professionnel exclu



DIMENSIONS DU CARTON

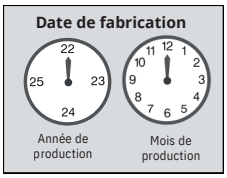
Carton de 50 pièces
L 60 cm x **l** 40 cm x **h** 40 cm | ***Poids*** : 11.6 kg
Code douanier : 65061000 (Avec coque) / Code douanier : 65050090 (Sans coque)

CODE PRODUIT DANGEREUX

UN3481 (Lithium-ion)

DURÉE DE VIE

Durée de vie à partir de la première utilisation : 36 mois
Durée de vie à partir de la fabrication : 60 mois
Durée de stockage : 36 mois



CONFORMITÉ

Norme EN 812 : 2012

- *Attestation d'examen UE de type délivrée par ALIENOR CERTIFICATION. Organisme notifié N°2754.* (Télécharger les documents de conformité)

Conforme au règlement (UE) 2016/425 relatif aux équipements de protection Individuelle (EPI) Cat II.
Attention : La casquette de sécurité ne remplace pas le casque de chantier.

MARQUAGE

Côtés gauche et/ou droit



Broderie :
↔ 80 MM X
↕ 35 MM Max

En savoir plus sur ***www.surflex.eu***
Cliquez ici pour accéder au CATALOGUE 2025

Notice d’utilisation

Bonnet LED



Bouton ON / OFF
Appuyer pour allumer et éteindre



Retirer le dispositif d'éclairage
Tirer le bord vers le bas et pousser le dispositif d'éclairage depuis l'extérieur pour le retirer.



Chargement USB facile
Retirez le capuchon de la lampe pour exposer le connecteur USB, et vous pouvez charger directement dans n'importe quel port USB.



Appuyez sur le bouton pour passer d'un mode à l'autre

3 MODES D’ÉCLAIRAGE :



Appuyer 3 fois jusqu'à 4 heures



Appuyer 2 fois jusqu'à 3 heures



Appuyer 1 fois jusqu'à 2 heures







FR

NORME EN812 : A1

ATTENTION ! CECI N'EST PAS UN CASQUE DE PROTECTION POUR L'INDUSTRIE. Cette casquette anti-heurt ne protège pas contre les effets des chutes ou projections d'objets ou des charges suspendues en mouvement. Elle ne doit en aucun cas se substituer au casque de protection pour l'industrie spécifié dans l'EN 397. Cette casquette est réalisée de telle sorte que l'énergie développée lors d'un choc est absorbée par la destruction ou la détérioration partielle de la calotte et du harnais, si la casquette en est équipée ; même si de telles détériorations ne sont pas immédiatement apparentes, il est recommandé de remplacer toute casquette ayant subi un choc important. Pour assurer une protection suffisante, cette casquette doit être adaptée ou réglée à la taille de la tête du porteur. L'attention des utilisateurs est attirée sur le danger qu'il y aurait à modifier ou à supprimer l'un quelconque des éléments d'origine de la casquette à l'exception des modifications ou suppressions recommandées par le fabricant de la casquette. Les casquettes ne doivent en aucun cas être adaptées pour la fixation d'accessoires selon un procédé non recommandé par le fabricant de la casquette. Ne pas appliquer de peintures, solvants, adhésifs ou étiquettes autocollantes, à l'exception de ceux recommandés par les instructions du fabricant de la casquette.

PORT ET AJUSTEMENT : afin d'assurer une protection suffisante, cette casquette doit être adaptée ou réglée à la taille de la tête du porteur. Placer la casquette sur la tête bien calée sur le sommet du crâne penchée en arrière pour que la visière ne gêne pas la vue. Pour modifier l'ajustement, régler la bande auto-agrippante située à l'arrière de la casquette et vérifier qu'elle soit confortable.

INSPECTION : la durée de vie de la casquette anti-heurt dépend d'élément extérieur : froid, chaleur, produits chimiques, soleil et la mauvaise utilisation. La casquette soit être inspectée tous les jours pour détecter des signes de fissures, fracture ou endommagement. La date de fabrication est inscrite sur chaque casquette. Si la casquette n'a pas de défauts, elle peut être portée. Dans des conditions normales, la casquette assure une protection pendant 3 ans. La casquette anti-heurt doit être essuyée avec une solution détergente douce pour le nettoyage et laissée sécher à l'air libre. Les produits chimiques forts ou abrasifs ne doivent pas être utilisés. Le remplacement de la casquette doit se faire si elle ne peut être nettoyée avec cette méthode. Lorsque la casquette anti-heurt n'est pas utilisée ou lors de son transport, elle ne doit pas être exposée au soleil, ni en contact avec des produits chimiques, liquides ou objets contandants et ne pas être déformée par la chute d'objets. Il n'est pas nécessaire de mettre la casquette dans un sac. La vision vers le haut est limitée lorsque la casquette est portée correctement. Attention de ne pas porter la casquette trop en arrière, la protection sera moins élevée. Les normes d'hygiène et de sécurité européennes exigent que l'utilisateur soit averti que si la casquette est en contact avec la peau, il y a un risque de réaction allergique.

Dans ce cas, l'utilisateur doit quitter la zone dangereuse, retirer la casquette anti-heurt et consulter un médecin. Aucune matière utilisée dans la fabrication de cette casquette n'est connue pour ses effets nocifs sur l'hygiène ou la santé de l'utilisateur.

Documents de conformité: https://www.surflex.eu/fr/documents-conformite/

Marquages :

SURFLEX
Marque du fabricant

CE UK CA
Conforme aux directives et réglementations européennes concernant la santé/ sécurité/ protection environnementale 2016/425.

EN812/A1 : 2012
Numéro et année de publication de la norme européenne relative aux casquettes de sécurité de l'industrie.

A. .....
Amendement de la norme EN812 et son année de publication.

56 - 64 cm
Plage des tours de tête de la casquette anti-heurt.

Marquage 'F' La casquette est conforme aux exigences optionnelles de résistance à la flamme de la norme EN812.
Seule la variante FIRE RETARDANT possède l'option résistance à la flamme.